

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2209

10 septembre 2008

### SOMMAIRE

AFD Rivesaltes A S.à r.l. ....	106028	"Inerix Development Inc." .....	105993
Alpha Diamond S.A. ....	105986	Infra Shipping A.G. ....	105998
Angel's Navigation S.A. ....	105999	Intermaritime S.A. ....	105995
Aqua Finance S.A. ....	105991	JPMorgan European Property Holding Lu-	
Babalou Shipping Company S.A. ....	105992	xembourg 2 S. à r.l. ....	106014
Bateau Bleu S.A. ....	105997	Leadersea Shipping Company A.G. ....	105995
BeSayag S.A. ....	105988	Linden Holding S.à r.l. ....	106027
Bindura S.A. ....	105987	Longbow Finance S.A. ....	105992
Blue Dream Shipping Company S.A. ....	105994	Lyon Equity Holding SA .....	106016
Blue Lagoon Shipping S.A. ....	105996	Maitland Luxembourg S.A. ....	105996
Calimar Property AG .....	105996	MO.CO.PO. Luxembourg S.A. ....	105999
Campus Marum S.A. ....	105993	Oceal Resource Management .....	105988
Carola Shipping S.A. ....	105997	Oceal Ressources Humaines S.à r.l. ....	105988
Cedar Participations S.A. ....	105989	Over Water S.A. ....	106015
Challenger Charter S.A. ....	105998	Party Rent France S.à r.l. ....	105987
Charlotte Investment S.A. ....	105997	Party Rent Luxembourg, Sàrl .....	105987
Dabe International S.A. ....	105989	PO Participations S.à r.l. ....	106016
Da Capo Maritime A.G. ....	105999	S.D.B. Luxembourg S.à r.l. ....	106007
D.J. Advisory Services s.à r.l. ....	105991	Secabs S.A. ....	106031
Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l. ....	105989	Second Euro Industrial Dreieich S.à r.l. ....	106018
Dynamic Maritime S.A. ....	106007	Second Euro Industrial Unna S.à r.l. ....	106020
Eko-Park International S.à r.l. ....	106021	Tailored Financing and Consulting Service	
Elly's Jeans .....	105986	Group S.à r.l. ....	105998
Euro-Show International s.à r.l. ....	106015	Teres .....	105999
FAI rent-a-yacht S.A. ....	105993	Thunderbird Holdings S.à r.l. ....	105995
Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A. ....	105992	Tradlux S.A. ....	106019
Genecil S.A. ....	105991	Trial Un Sàrl .....	105986
Goodrich Aftermarket (Singapore) S.à r.l.		Truck & Trailer S.à r.l. ....	105989
.....	106019	Vauban Strategies S.A. ....	106015
Graycliff S.A. ....	105994	Wieland Beteiligungsgesellschaft .....	105989
Grosbour S.à r.l. ....	106026	XL (Finance) S.à r.l. ....	105994

**Trial Un Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 25, rue Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 115.685.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sarl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008109583/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

---

**Elly's Jeans, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6477 Echternach, 61, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 96.084.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sarl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008109584/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

---

**Alpha Diamond S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 31.262.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juillet 2008*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Hans-Ulrich FREIMULLER, administrateur de sociétés, demeurant 19, Seefeldstrasse, CH 8024 Zurich,
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS, Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises à la consolidation des comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS, Société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008109913/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Party Rent France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 131.043.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008109585/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

**Party Rent Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.174.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008109586/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

**Bindura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 61.887.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme BINDURA S.A. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en date du 4 juillet 2008 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014

*Conseil d'administration:*

Simon Baker

Dawn Shand

Corinne Néré

*Commissaire aux comptes:*

Cardinal Trustées Limited

9, Pelican Drive, Columbus Centre

Road Town (Tortola)

Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2008109957/4642/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Oceal Ressources Humaines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.382.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008109587/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

---

**Oceal Resource Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.635.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008109588/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

---

**BeSayag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.758.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 27 juin 2008 que:

1. Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Mme Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18/09/1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- M. Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

2. A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Luxembourg, le 14/08/08.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008109992/677/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Cedar Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 84.557.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2008109589/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10000. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080126384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

---

**Dabe International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 82.595.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2008109590/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10002. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080126385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

---

**Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 117.715.

*Erratum*

Le bilan au 31 décembre 2006 en annexe annule et remplace celui enregistré le 26 septembre 2007, LSO CL/09469, et déposé le 4 octobre 2007 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L070134621.04.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2008109591/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10005. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080126390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

---

**Truck & Trailer S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Wieland Beteiligungsgesellschaft).**

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.  
R.C.S. Luxembourg B 94.070.

Im Jahre zweitausendacht, den achten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, Grossherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg, welcher Letzterer Depositar der Urkunde verbleibt.

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft WIELAND INVEST S.A., H.G.R. Luxemburg B Nummer 90518, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grossherzogtum Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Angestellter, beruflich wohnhaft in Junglinster, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrument irrenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Bevollmächtigter, handelnd wie hiavor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "WIELAND BETEILIGUNG GESELLSCHAFT", mit Sitz in L-1264 Luxemburg, 2, rue de Bridel, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 94070, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean SECKLER am 4. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C Nummer 783 vom 25. Juli 2003, und dass ihre Satzung abgeändert wurde durch den vorgenannten Notar Jean SECKLER am 10. Januar 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C Nummer 1208 vom 20. Juni 2007,

- dass das Gesellschaftskapital der vorgenannten Gesellschaft "WIELAND BETEILIGUNG GESELLSCHAFT" auf zwölf-tausend-fünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt ist, dargestellt durch fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR),

- dass die Komparentin die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft "WIELAND BETEILIGUNG GESELLSCHAFT" ist,

- dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst hat:

#### *Erster Beschluss*

Die Komparentin beschliesst die Firmenbezeichnung "TRUCK & TRAILER S.à r.l." anzunehmen und Artikel 2.- der Satzung entsprechend abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung "TRUCK & TRAILER S.à r.l." an."

#### *Zweiter Beschluss*

Die Komparentin beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1264 Luxemburg, 2, rue de Bridel, nach L-5324 Contern, la, rue des Chaux, zu verlegen und den ersten Absatz des Artikels 4. der Satzung entsprechend abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art. 4. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Contern. Er darf innerhalb Conterns durch Geschäftsführungsbeschluss und in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Teilhaber verlegt werden."

#### *Dritter Beschluss*

Die Komparentin beschliesst, den Geschäftsführer, Herrn Norman ROEHRICH, abuberufen und ihm volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

#### *Vierter Beschluss*

Die Komparentin beschliesst, Herrn Christian A. PETERSEN, geboren am 17. Mai 1951 in Tonder (Dänemark), wohnhaft in E-29640 Fuengirola, Spanien, C/Madreselva 19, zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen mit der Befugnis, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten rechtsgültig durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: THILL - J.-J. WAGNER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2008, Relation GRE/2008/3429. — Reçu douze euros.

12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008109752/231/63.

(080127218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Genecil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 98.148.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008109594/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10014. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

**Aqua Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 106.791.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 25 juillet 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aux fins de réquisition

AQUA FINANCE S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008109602/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**D.J. Advisory Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 57.139.

EXTRAIT

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 01/08/2008 entre M. GORBUNTSOV German et Lentonex Consulting et M. Ivan ANDREEV et la société BORALIA INVESTMENT LIMITED

Depuis le 01/08/2008, les associés de la société D.J. ADVISORY SERVICES Sàrl sont composés comme suit:

	parts sociales
- M. Ivan Nikolaïevich ANDREEV né le 16/10/1970 à Omsk (Russie) demeurant 4-2-220 Nowopodmoskownij Pereulok 125130 Moscou Russie .....	1
BORALIA INVESTMENT LTD - Enregistrée sous le n ° HE233726 à Chypre, Ayant son siège social: Mesa Geitonia P.C. 4001, Limassol, Chypre .....	49
TOTAL .....	50

(50 parts sociales d'une valeur nominale de 250,- € chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008109894/734/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Longbow Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 136.479.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 17 juillet 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109604/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Babalou Shipping Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 87.633.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109609/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 15.734.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 24 juin 2008*

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 24 juin 2008 que:

- les mandats de M. Ron Charow, M. Daniel Braun et M. Maurice Olivier, comme administrateurs de la Société ont été renouvelés pour un terme expirant à l'assemblée générale approuvant les comptes de la Société au 31 mars 2012 ;  
et

- le mandat de KPMG Audit, comme commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé pour un terme expirant à l'assemblée générale approuvant les comptes de la Société au 31 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

*Pour Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109779/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**FAI rent-a-yacht S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 109.562.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109610/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Campus Marum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 111.867.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109611/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**"Inerix Development Inc.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 94.508.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2008*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Peter B. EVANS, avec adresse professionnelle au Ranger Road, Lyford Cay, Island of Providence, The Bahamas, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008109850/550/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

105994

**Blue Dream Shipping Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 87.528.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109612/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10148. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080127135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Graycliff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 69.820.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg au 4, place de Strasbourg L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109614/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10143. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080127158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**XL (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 82.522.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 31 juillet 2008 de la société XL (Finance) S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant A suivant en date du 1<sup>er</sup> mai 2008:

Monsieur Brian O'Hara, né le 14 avril 1948 à Pennsylvania, Etats Unis d'Amérique, demeurant à XL House 1 Bermudiana Road, Hamilton HM 11, Bermudes en qualité de Gérant A de la société.

2. Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 31 juillet 2008:

Monsieur Brian W. Rocco, né le 5 avril 1952 à Illinois, Etats Unis d'Amérique demeurant à XL House, One Bermudiana Road, Hamilton HM 11, Bermudes en qualité de Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*XL (Finance) S.à r.l.*  
Pamela Valasuo  
*Gérant B*

Référence de publication: 2008109870/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09599. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080127394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Leadersea Shipping Company A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 106.859.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg au 4, place de Strasbourg L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109617/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Intermaritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 67.843.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg au 4, place de Strasbourg L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109618/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Thunderbird Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 136.596.

—  
1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 8 avril 2008 entre LOML Limited et Investec Trustees (Jersey) Limited agissant en qualité de Fiduciaire de LOML Trust, les 12.500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- LOML Limited, immatriculé sous le numéro 79381 auprès du Registre de Jersey, domicilié 5 Castle Street JE4 8UW St Helier, à Jersey, ne détient plus de part de la Société.

- Investec Trustees (Jersey) Limited, agissant en qualité de Fiduciaire de LOML Trust, immatriculé sous le numéro 7371 auprès du Registre de Jersey, domicilié 5 Castle Street, JE4 8UW St Helier, à Jersey, détient 12.500 parts sociales de USD 2 valeur nominale chacune.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Thunderbird Holdings S.à r.l*  
Jacob Mudde  
*Gérant*

Référence de publication: 2008109872/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Calimar Property AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 117.481.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg au 4, place de Strasbourg L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109619/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10149. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Blue Lagoon Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 82.346.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109620/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10147. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 13.583.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs, des administrateurs-délégués, de la délégué à la gestion journalière, a fait l'objet d'un changement, à savoir:

- John Kleynhans, administrateur et administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- John Broadhurst Mills, administrateur et administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- Kathryn Bergkoetter, délégué à la gestion journalière, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109905/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10485. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080126899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Bateau Bleu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 110.651.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109622/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Carola Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 119.311.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109623/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Charlotte Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 111.517.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mai 2008*

- Monsieur Pascal De Graeve, employé privé, né le 18/12/1969 à Arlon (B), demeurant à 8, rue du Stade à B-6741 Vance (B) est nommé en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Toby Herkrath, dont le mandat n'est pas reconduit. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

- Les mandats de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur Alzette (L), demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondercange et de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant au 3, rue de Mamer à L-8277 Holzem en tant qu'administrateur, ainsi que le mandat de la société anonyme Triple A Consulting, R.C.S. Luxembourg B 61.417, ayant son siège social au 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013.

Certifié sincère et conforme

*Pour CHARLOTTE INVESTMENT S.A.*

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008109921/696/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Challenger Charter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 94.028.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109628/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Infra Shipping A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 96.401.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109629/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 107.130.

Die Gesellschafter der Firma Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l. haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

- Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, nach L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, verlegt.

Das Kapital der Gesellschaft setzt sich wie folgt zusammen:

	Anteile
Tailored Service Holding S.A., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg . . . . .	99
Gernot Kos, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg . . . . .	1
Total: . . . . .	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Juli 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., Luxembourg  
Unterschrift

Référence de publication: 2008110782/7262/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**MO.CO.PO. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 105.032.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109631/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Angel's Navigation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 126.753.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109633/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Da Capo Maritime A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 97.666.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109635/1285/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Teres, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 141.013.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"FHG", "société à responsabilité limitée", having its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 97245,

Duly represented by Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, and Mrs Stéphanie GRI-SIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, both with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, managers with joint signing power,

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "TERES" société à responsabilité limitée.

**Art. 3. Corporate objects.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director of partnerships, of companies or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the manager(s).

The manager(s) may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-), and is represented by FIVE HUNDRED (500) shares of a par value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointment at any time.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders by registered mail.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

All the FIVE HUNDRED (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital EUR	Number of shares
FHG .....	12,500.-	500
Total .....	12,500.-	500

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2008:

- a) Mr Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- b) Ms Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- c) Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- d) Mr Manuel HACK, maître es sciences économiques, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- e) Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit le onze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FHG", société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97245,

représentée par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières et Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, tous deux demeurant professionnellement aux 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérants avec pouvoir de signature conjoint.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de "TERES", société à responsabilité limitée.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur de sociétés de personnes, de sociétés de capitaux ou de toutes autres structures sociétaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins deux gérants ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

#### **Art. 24. Année sociale.**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les CINQ CENTS (500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associé	Capital souscrit EUR	Nombre de parts sociales
FHG .....	12.500,-	500
Total .....	12.500,-	500

La somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I Décide de fixer à cinq (5), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2008

a) Monsieur Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

b) Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

c) Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

d) Monsieur Manuel HACK, maître es sciences économiques, demeurant 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

e) Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

II Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2008. Relation: EAC/2008/10832. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500,- à 0,5 % = 62,50 EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

106007

Remich, le 22 août 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008109636/239/385.

(080127368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Dynamic Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.418.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109637/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**S.D.B. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 141.018.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventeenth of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STRATEGY DYNAMICS BUSINESS Società a Responsabilità Limitata, (SDB S.r.l.) having its registered office via Scuole 1/G, I-25100 Brescia, Italy,

here represented by Mr Jean-Marie Nicolay, with professional address in L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "S.D.B. LUXEMBOURG S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly to the acquisition of participations and interests in any form whatsoever in the Luxembourg private limited liability companies denominated SDB Mercurio S.à r.l. (JVCo) and MRP Apollo Investment S.à r.l. (Apollo), and the administration, management, control and development of those participations and interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of its participations and interests in JVCo and Apollo, to participate in the creation, acquisition, development and control of JVCo and Apollo, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities of JVCo and Apollo and to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds to JVCo and Apollo including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial

assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate object or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares having each a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents).

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles).

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** For a period starting on the date of incorporation of the Company and ending on the 5th (fifth) anniversary thereof (the Lock-Up Period), any transfer of, or creation of any third party right on the shares of the Company shall be prohibited.

After the expiry of the Lock-Up Period:

- (a) in case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable; and
- (b) in case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by a board of managers composed of at least three members. The managers need not be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The general meeting of the shareholders may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager.

Apollo shall have the right to designate for appointment by the general meeting of the shareholders one member of the board of managers of the Company (the Apollo Manager) (and to request, for removal by the general meeting of shareholders, the removal from office of any Apollo Manager so appointed and to designate for appointment by the general meeting of the shareholders another person in the place of any Apollo Manager so removed).

Upon their appointment, the managers (to the exception of the Apollo Manager), shall be assigned by the general meeting of the shareholders either an A signatory power (the A Managers, each an A Manager) or a B signatory power (the B Managers, each a B Manager).

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company by vote of the majority of the managers present or represented at the relevant board meeting (including the positive vote of at least one A Manager). The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers, including always at least one A Manager and one B Manager and subject however for all payments made by the Company from its current accounts or otherwise for which the additional signature of the Apollo Manager (if designated for appointment and therefore appointed) is needed.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the relevant meeting, including always the positive vote of at least one A Manager, one B Manager and (if designated for appointment and therefore appointed) the Apollo Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the chairman of the board of managers, if one has been appointed, or by any two managers, one of which must be an A Manager the other being a B manager. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant board meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such written resolutions shall be the date of the last signature of a manager. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been established, SDB Srl, prenamed, hereby declares that it subscribes to all the 25,000 (twenty-five thousand) shares having a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each.

All these 25,000 shares have been fully paid up by SDB Srl by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

#### *Transitory provisions*

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current accounting year is to run from the date hereof to 31 December 2008.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand eight hundred euro (1,800 EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers at four, constituting therefore a Board of Managers.
2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following four persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

#### *Manager with A signatory power:*

- Mr Enzo DANESI, born in Cazzago San Martino (BS), Italy, on July 25, 1965, residing in Via Dosso Oriane 21, Adro (BS), Italy,
- Mr Enrico BIFFI, born in Milan, Italy, on September 22, 1962, residing in Via Matteotti 11/c, Peschiera Borromeo (MI), Italy

#### *Manager with B signatory power:*

- Mr Jean-Marie NICOLAY, licencié en droit UCL, born in Chimay, Belgium, on February 17, 1962, with professional address in L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht,
- Mr Luciano COLLOT, licencié en sciences économiques et financières, born in Pieve di Soligo, Italy, on June 11 juin, 1954, with professional address in L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company in L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

**A COMPARU:**

STRATEGY DYNAMICS BUSINESS Società a Responsabilità Limitata, (SDB S.r.l.) ayant son siège social via Scuole 1/ G, I-25100 Brescia, Italie

Ici représentée par Monsieur Jean-Marie Nicolay, demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht,

en vertu d'une procuration dont une copie restera annexée.

Laquelle partie, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par la présente.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "S.D.B. LUXEMBOURG S.à r.l." (la Société).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la réalisation de toutes transactions directement relatives à la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans les sociétés à responsabilité limitée dénommées SDB Mercurio S.à r.l. (JVCo) et MRP Apollo Investment S.à r.l. (Apollo), ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et intérêts.

La Société peut utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement et la réalisation de son patrimoine tel qu'il sera composé pour acquérir, investir dans, et disposer de ses participations et intérêts dans JVCo et Apollo, pour participer à la création, à l'acquisition, au développement et au contrôle de JVCo et Apollo, pour acquérir par voie d'investissement, de souscription, prise ferme ou option, des titres de JVCo et d'Apollo, et les aliéner par voie de vente, transfert, échange ou autrement, et pour les développer.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut, mais uniquement par voie de placement privé, procéder à l'émission de bons, d'obligations et de titres obligataires et de tous titres de dette et/ou de titres de participation sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert. La Société pourra accorder à JVCo et Apollo des crédits, y compris les produits de tout emprunt et/ou par l'émission de titres de créance.

La Société pourra garantir et se porter caution en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou un intérêt direct ou indirect et de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et elle pourra accorder de l'aide à ces sociétés, y compris, sans y être limité, de l'assistance dans la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, de l'aide financière, des prêts, avances ou garanties. Elle pourra mettre en gage, céder, grever ou autrement constituer en sûreté tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières directement ou indirectement liées à son objet ou susceptibles de promouvoir le développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés. Il pourra être transféré au sein de la même Commune par une résolution du conseil de gérance de la Société.

La Société pourra avoir des bureaux et succursales au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune.

**Art. 6. Modifications du capital social.** Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts).

**Art. 7. Participations aux bénéfices.** Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre de parts existantes.

**Art. 8. Parts indivisibles.** Vis-à-vis de la Société, les parts de la Société sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires devront désigner une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.

**Art. 9. Transfert de parts.** Pendant une période débutant le jour de la constitution de la Société et jusqu'à la fin de la 5<sup>e</sup> (cinquième) année (la Période d'Immobilisation), toute cession de parts sociales ou création de tout droit de tiers sur les parts sociales de la Société est interdite.

Après l'expiration de la Période d'Immobilisation:

(a) dans le cas d'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par cet associé sont librement cessibles; et

(b) dans le cas de plusieurs associés, le transfert de parts inter vivos à des tiers devra être autorisé par l'assemblée générale des associés qui représente au moins les trois quarts du capital social de la Société. Aucune autorisation n'est requise pour un transfert de parts entre associés.

Le transfert de parts à des tiers pour cause de décès devra être accepté par les associés qui représentent les trois quarts des droits des associés survivants.

Les conditions requises par les articles 189 et 190 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi sur les sociétés) seront d'application.

**Art. 10. Rachat de parts.** La Société aura le pouvoir d'acquérir les parts de son propre capital sous condition qu'elle dispose de réserves distribuables suffisantes et de fonds à cette fin.

L'acquisition et l'aliénation par la Société de parts qu'elle détient dans son propre capital social se fera en vertu d'une résolution de, et aux conditions à décider par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité requises pour les modifications des Statuts, seront d'application conformément à l'article 15 des Statuts.

**Art. 11. Décès, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite des associés.** Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés de la société ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gestion.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont élus, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par les associés détenant plus de la moitié du capital social. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Apollo aura le droit de désigner pour nomination par l'assemblée générale des associés un membre du conseil de gérance de la Société (le Gérant Apollo) (et de demander pour révocation par l'assemblée générale des associés la révocation d'un Gérant Apollo ainsi nommé et de désigner pour nomination par l'assemblée générale des associés une autre personne pour remplacer le Gérant Apollo relevé de ses fonctions).

Lors de leur nomination, un pouvoir de signature de catégorie A (les Gérants A, chacun un Gérant A) ou un pouvoir de signature de catégorie B (les Gérants B, chacun un Gérant B) sera attribué aux gérants (à l'exception du Gérant Apollo).

Un président pro tempore du conseil de gérance pourra être nommé par ce dernier pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société à la majorité des votes des gérants présents ou représentés dans cette réunion (y compris le vote positif d'au moins un Gérant A). Le président, s'il a été nommé, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

Vis-à-vis de tiers, les gérants posséderont tous les pouvoirs pour agir au nom et pour compte de la Société en toutes circonstances, et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet de la Société, sous condition du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés tombent sous le pouvoir du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont toujours au moins un Gérant A et un gérant B, sous réserve, toutefois, que pour tous les paiements effectués par la Société depuis ses comptes courants ou autrement la signature supplémentaire du gérant Apollo (s'il a été effectivement nommé) sera requise.

Le conseil de gérance pourra sous-déléguer ses pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs représentants ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (suivant le cas) de ce représentant, la durée de son mandat, ainsi que toutes autres conditions liées à cette représentation.

Le conseil de gérance pourra délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion concernée, y compris toujours le vote positif d'au moins un Gérant A, un Gérant B et le gérant Apollo (s'il a été effectivement nommé).

Une convocation écrite pour chaque réunion du conseil de gérance sera adressée par écrit ou par télécopieur ou courrier électronique (E-mail) au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure de cette réunion à tous les gérants, sauf en cas d'urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. Il pourra être renoncé à une convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir été informés à l'avance sur l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions spécifiques tenues à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Un gérant pourra se faire représenter dans une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courrier électronique (E-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant pourra également participer à un conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout moyen similaire de communication qui permet à tous les gérants présents à la réunion de se reconnaître et de délibérer. La participation par un gérant dans une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à cette réunion, et la réunion sera censée avoir été tenue au siège de la Société.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux qui seront conservés au siège de la Société et signés par le président du conseil de gérance, s'il a été nommé, ou par deux gérants, dont un devra être un gérant A et l'autre un gérant B. Les procurations, le cas échéant, resteront annexées au procès-verbal de la réunion du conseil en question.

Par dérogation à ce qui précède, une décision du conseil de gérance pourra également être prise par écrit; dans ce cas, le procès-verbal consistera en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et sera signé par chaque gérant. La date de ces résolutions écrites sera celle de la dernière signature d'un gérant. Ces résolutions écrites seront considérées comme ayant été adoptées à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** En raison de leur fonction, les gérants ne contractent aucune obligation personnelle en relation avec un engagement qu'ils auront valablement pris au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle du ou des associés sera tenue au siège de la Société ou à tout autre endroit dans la Commune du siège, suivant ce qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

D'autres assemblées générales du ou des associés pourront être tenues aux endroits et heures suivant ce qui est indiqué dans les avis de convocation respectifs.

Pour autant que la Société n'aura pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions du ou des associés peuvent être prises par vote écrit au lieu d'être prises dans des assemblées générales. Dans ce cas, il sera envoyé à chaque associé un texte sur la/les résolution(s) à adopter, et chaque associé devra émettre son vote par écrit (ce vote devra être confirmé par lettre ou télécopie ou par courrier électronique (E-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et majorité.** L'associé unique aura tous les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux pourra participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote équivalents au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, des résolutions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être adoptées que par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, et la nationalité de la Société ne pourra être changée que par vote unanime, conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, par référence au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant une indication sur les valeurs actives et passives de la Société.

Chaque associé aura le droit de regard sur l'inventaire susmentionné et sur le bilan au siège de la Société.

**Art. 18. Affectation des bénéfices, Réserves.** Le bénéfice brut de la Société tel qu'indiqué dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, représente le bénéfice net. Un montant égal à cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve aura atteint un montant de dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net pourra être distribué à ou aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société. Sous réserve des lois applicables, le conseil de gérance pourra décider de payer des dividendes intérimaires.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation se fera par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Auditeur externe.** Conformément à l'article 200 de la Loi sur les sociétés, les comptes de la Société devront être vérifiés par un commissaire aux comptes, seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un auditeur externe devra être désigné si l'exemption contenue à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes financiers des sociétés ne trouve pas d'application.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par les Statuts, il est fait référence aux dispositions de Loi sur les sociétés.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, SDB Srl précitée, déclare par la présente souscrire à 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante centimes) chacune.

Ces 25.000 parts sociales a été entièrement libéré par SDB Srl au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage et que notaire reconnaît expressément ce paiement.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2008.

106014

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide de fixer le nombre de gérants à 4, l'ensemble des gérants constituant le Conseil de Gérance.
2. L'Associé unique décide de désigner les 4 gérants suivants, pour une période illimitée:

*Gérant avec pouvoir de signature A:*

- Monsieur Enzo DANESI, né à Cazzago San Martino (BS), Italie, le 25 juillet 1965, demeurant Via Dosso Oriane 21, Adro (BS), Italie,
- Monsieur Enrico BIFFI, né à Milan, Italie, le 22 septembre 1962, demeurant à Via Matteotti 11/c, Peschiera Borromeo (MI), Italie

*Gérant avec pouvoir de signature B:*

- Monsieur Jean-Marie NICOLAY, licencié en droit UCL, né à Chimay, Belgique, le 17 février 1962, demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht,
- Monsieur Luciano COLLOT, licencié en sciences économiques et financières, né à Pieve di Soligo, Italie, le 11 juin 1954, demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

3. L'Associé unique décide de fixer le siège social de la société à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. NICOLAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30149. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50 EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008109641/242/396.

(080127416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.060.650,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.156.

En date du 28 juillet 2008, les associés de la Société ont décidé de modifier la durée du mandat de PricewaterhouseCoopers.

Désormais, le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers est à durée déterminée renouvelable lors de l'assemblée générale annuelle pour une durée de un an.

PricewaterhouseCoopers est donc nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008, soit en 2009.

Pour extrait conforme et sincère

*JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 Sàrl*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109847/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10824. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080126769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Over Water S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 64.413.

## EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109642/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Euro-Show International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 71.832.

## CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 juin 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- EURO-SHOW INTERNATIONAL s.à r.l (B 71832) avec siège social à L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Marguerite RIES

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008109646/2630/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Vauban Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 93.825.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,  
tenue au siège social à Luxembourg, le 10 avril 2008 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 années, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les Comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2008109757/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Lyon Equity Holding SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 73.281.

1. Herr Robert Langmantel, L-Luxemburg, Verwaltungsrat und Administrateur Délégué und die FIDES INTER-CONSULT S.A., L-Luxemburg, Aufsichtskommissar legen hiermit ihre Ämter mit sofortiger Wirkung nieder.

2. Der Domizilierungsvertrag zwischen der Lyon Equity Holding S.A. und der Fides Inter-Consult S.A. ist mit sofortiger Wirkung gekündigt.

3. Gleichzeitig wird der Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, mit sofortiger Wirkung gekündigt.

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

FIDES INTER-CONSULT S.A.

*Domiciliataire*

Unterschrift

Référence de publication: 2008109652/756/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09383. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**PO Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.322.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

In the year two thousand and eight on the eighteenth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

K DEVELOPPEMENT, a French joint-stock company, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number B 447.882.002.

here represented by Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 17, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "PO PARTICIPATIONS S.à r.l." (the "Company") with registered office at 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 131.555, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2298 dated October 13, 2007, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of June 26th, 2008, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet.

II. The Company's share capital is set at eighty-three million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (€ 83,322,500.-) divided into eighty-three million three hundred twenty-two thousand five hundred (83,322,500) shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital to the extent of seven million Euro (€ 7,000,000.-) to raise it from its present amount of eighty-three million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (€ 83,322,500.-) to ninety million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (€ 90,322,500.-) by creation and issue of seven million (7,000,000) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "New Shares").

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, K DEVELOPPEMENT, prenamed, resolved to subscribe for the New Shares, with an aggregate nominal value of seven million Euro (€ 7,000,000.-), and fully pays them up by contribution in cash in the same amount.

The amount of seven million Euro (€ 7,000,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at ninety million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (€ 90,322,500.-) split into ninety million three hundred twenty-two thousand five hundred (90,322,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately thirty-nine thousand Euro (€ 39,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

K DEVELOPPEMENT, une société anonyme constituée et existant selon le droit français, ayant son siège social à 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 447.882.002.

ici représentée par Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "PO PARTICIPATIONS S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 3, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 131.555 , et constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2298 daté du 13 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par une assemblée générale extraordinaire tenue par devant le notaire instrumentaire le 26 juin 2008, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-trois millions trois cent vingt-deux mille cinq cents Euro (€ 83.322.500.-), représenté par quatre-vingt-trois millions trois cent vingt-deux mille cinq cents (83.322.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions d'Euro (€ 7.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-trois millions trois cent vingt-deux mille cinq cents Euro (€ 83.322.500.-) à quatre-vingt-dix millions trois cent vingt-deux mille cinq cents Euro (€ 90.322.500.-) par la création et l'émission de sept millions (7.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

#### *Souscription - Libération*

L'associé unique, K DEVELOPPEMENT, susnommé, souscrit aux Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur totale de sept millions d'Euro (€ 7.000.000.-), et les libère intégralement par apport en numéraire du même montant.

Un montant de sept millions d'Euro (€ 7.000.000.-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix millions trois cent vingt-deux mille cinq cents Euro (€ 90.322.500.-) représenté par quatre-vingt-dix millions trois cent vingt-deux mille cinq cents (90.322.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-neuf mille Euro (€ 39.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008, Relation : LAC/2008/30695. — Reçu trente-cinq mille euros (35.000.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008109649/211/109.

(080127008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

### **Second Euro Industrial Dreieich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.132.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 101.844.

#### *Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008*

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008 at 11.00 a.m., (the "Resolutions"), the sole shareholder resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as A Manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to appoint Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of three A Managers, Mr. Roger E. Smith, Mr. Edward Joseph Kisala and Ms. Renata Miazga.

August 13, 2008.

Claude Niedner

By virtue of delegation of powers

#### **Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

#### *Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008, à 11.00 heures, (les "Résolutions"), que l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant A de la Société avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants A, Monsieur Roger E. Smith, Monsieur Edward Joseph Kisala and Mademoiselle Renata Miazga.

Le 13 août 2008.

Claude Niedner

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Référence de publication: 2008109782/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10020. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Goodrich Aftermarket (Singapore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraichers.

R.C.S. Luxembourg B 132.449.

*Extrait de la résolution du Conseil de Gérance de la Société en date du 29 juillet 2008*

En date du 29 juillet 2008, le Conseil de Gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- De transférer le siège de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

*Goodrich Aftermarket (Singapore) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008109662/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08341. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Tradlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.440.

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRADLUX S.A., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53 440, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 29 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 127 du 13 mars 1996. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 792 du 20 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max CHEVIGNE, fondé de pouvoirs, demeurant à Metz (France).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant à Pétange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sandrine LANCUENTRE, secrétaire juridique, demeurant à Reims (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de la société.
- 2) Modification subséquente des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que les onze mille quinze (11.015) actions, représentant l'intégralité du capital social de deux millions neuf cent soixante-quatorze mille cinquante euros (2.974.050.-€) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons à L-1611 Luxembourg, 65, Avenue de la Gare et de permettre de transférer le siège social en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup>**. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Chevigne, C. Noel, S. Lancuentre, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30731. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008109749/212/55.

(080126864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Second Euro Industrial Unna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.604.250,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.400.

*Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008*

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008 at 11.00 a.m., (the "Resolutions"), the sole shareholder resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as A Manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to appoint Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of three A Managers, Mr. Roger E. Smith, Mr. Edward Joseph Kisala and Ms. Renata Miazga.

The August 13, 2008.

By virtue of delegation of powers

Claude Niedner

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008, à 11.00 heures, (les "Résolutions"), que l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant A de la Société avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants A, Monsieur Roger E. Smith, Monsieur Edward Joseph Kisala and Mademoiselle Renata Miazga.

Le 13 août 2008.

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Claude Niedner

Référence de publication: 2008109784/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10023. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Eko-Park International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.107.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of July.

Before Us, M<sup>e</sup> Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

EKO-PARK S.A., a joint stock company validly organised and existing under the laws of Poland, having its registered office in PL-02-525 Warsaw, 11 Chodkiewicza St, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under n<sup>o</sup> KRS 34853,

here duly represented by Mr Jan Zaj czkowski, President of MB, residing at 21/3 Halczyna Street, Kraków, Poland and Mr Aleksander Galos, Vice President of MB residing at 9a Wroclawska Street, Warsaw, Poland, as Directors of the company.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Eko-Park International S.à.r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, on March 15th 2006, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1152 of June 14th, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.107, (the "Company"),

- The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of notary Henry Hellinckx, notary pre-named, residing in Luxembourg, of November 14th, 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2984 of December 22nd, 2007.

- The Company's corporate capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred EURO), represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares with a par value of EUR 100,- (one hundred EURO) each.

- The agenda of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company is worded as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 92.700,- (ninety two thousand seven hundred euro) (the equivalent of Zlotys PLN 300.000,-) by issuing 927 (nine hundred twenty-seven) new shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred Euro) each so as to raise it from its current amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred EURO) to EUR 105.200 (one hundred and five thousand two hundred Euro).

2. Subscription and payment of the new shares by contributions in kind consisting of:

- 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, representing 100% of the issued share capital of Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o., a company validly organised and existing under the laws of Poland, having its registered office at 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 274179;

- 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, representing 100% of the issued share capital of Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o., a company validly organized and existing under the laws of Poland, having its registered office at 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 276445;

- 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, representing 100% of the issued share capital of Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o., a company validly organized and existing under the laws of Poland, having its registered office at 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 276721;

- 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, representing 100% of the issued share capital of Harmony-Biura-Zachod Sp. z o.o., a company validly organized and existing under the laws of Poland, having its registered office at 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 276607;

- 4.000 (four thousand) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, representing 100% of the issued share capital of Harmony-Jachranka Sp. z o.o., a company validly organized and existing under the laws of Poland, having its registered office at 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 244508;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda and having waived convening notices, then passes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 92.700,- (ninety two thousand seven hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred EURO) to EUR 105.200,- (one hundred and five thousand two hundred Euro).

*Second resolution*

As a consequence, the sole shareholder resolved to issue 927 (nine hundred and twenty-seven) new shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder EKO-PARK S.A., prenamed, represented as aforementioned, declared to subscribe the 927 (nine hundred and twenty-seven) new shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred Euro) with a share premium in an aggregate amount of EUR 35.065,- (thirty five thousand sixty-five Euro),

Pursuant to the terms of a "Contribution Agreement" signed between the Company and Eko-Park S.A., prenamed, the latter declared to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of

- 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, of Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o., a company validly organized and existing under the laws of Poland, having its registered office at 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 274179.

- 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, of Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o., a company validly organized and existing under the laws of Poland, having its registered office at 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 276445.

- 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, of Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o., a company validly organized and existing under the laws of Poland, having its registered office at 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 276721.

- 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, of Harmony-Biura-Zachód Sp. z o.o., a company validly organized and existing under the laws of Poland, having its registered office at 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 276607.

- 4.000 (four thousand) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, of Harmony-Jachranka Sp. z o.o., a company validly organized and existing under the laws of Poland, having its registered office at 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Poland, entered into the register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS number 244508.

*Description of the contribution*

It appears from an Excerpt of the share register of Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o., that the 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, of Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o., represent 100 % of the issued share capital of Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o.,

It appears from an Excerpt of the share register of Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o., that the 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, of Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o., represent 100 % of the issued share capital of Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o.,

It appears from an Excerpt of the share register of Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o., that the 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, of Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o., represent 100% of the issued share capital of Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o.

It appears from an Excerpt of the share register of Harmony-Biura-Zachód Sp. z o.o., that the 100 (one hundred) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, of Harmony-Biura-Zachód Sp. z o.o., represent 100% of the issued share capital of Harmony-Biura-Zachód Sp. z o.o.

It appears from an Excerpt of the share register of Harmony-Jachranka Sp. z o.o., that the 4.000 (four thousand) shares with a nominal value of PLN 500 (five hundred Zlotys) each, of Harmony-Jachranka Sp. z o.o., represent 100% of the issued share capital of Harmony-Jachranka Sp. z o.o.

*Valuation of the Contribution*

It furthermore appears from a "Declaration" of the managers of the Companies, executed on July 23, 2008, that the total value of the aforementioned contribution made to the Company amounts to no less than EUR 127.765,- (one hundred twenty seven thousand seven hundred sixty-five Euro), (the equivalent of Zlotys PLN 414.183,-) and that EUR 92.700,- (ninety two thousand and seven hundred Euro) of this total amount be considered as share capital and the remainder as share premium.

The proof of the existence, the value and the realisation of the contributions has thus been given to the Company.

The aforementioned "Excerpts", "Contribution Agreement" and "Declaration", after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Third resolution*

Thereupon, the meeting resolved to accept the aforementioned subscriptions and contributions.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the meeting resolved to amend article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital of the Company is set at EUR 105.200 (one hundred and five thousand two hundred Euro) divided into 1052 (thousand and fifty two) shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred Euro) each.»

*Capital duty exemption*

Since the contribution in kind consist of 100 % of the issued share capital of:

- Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o., a company having its registered office in Poland, in the European Union,
  - Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o., a company having its registered office in Poland, in the European Union,
  - Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o., a company having its registered office in Poland, in the European Union,
  - Harmony-Biura-Zachód Sp z o.o., a company having its registered office in Poland, in the European Union,
  - Harmony-Jachranka Sp. z o.o., a company having its registered office in Poland, in the European Union,
- the Company refers to Article 4-2 of the Law dated 29th December 1971, which provides for capital duty exemption.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, M<sup>e</sup> Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

a comparu:

EKO-PARK S.A., une société anonyme de droit polonais avec siège social à PL-02-525, 11, rue Chodkiewicza Varsovie, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 34853,

Ici représentée par M. Jan Zaj czkowski, Président de MB, demeurant à 21/3 Halczyna Street, Kraków, Pologne et M. Aleksander Galos, Vice Président de MB, demeurant à 9a Wroclawska Street, Warsaw, Pologne, en tant qu'administrateurs de la société.

Le comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'unique associé de la société à responsabilité limitée Eko-Park International S.à.r.l. avec siège social à 9, rue Sainte-Zithe L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.107, constituée par acte du notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, du 15 mars 2006, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1152 du 14 juin 2006 (la "Société").

- Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du notaire Henri Hellinckx, notaire prénommé, de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2007, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2984 du 22 décembre 2007.

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros) représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

- L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire de l'unique associé de la Société est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 92.700,- (quatre-vingt-douze mille sept cents euros) par la création et l'émission de 927 (neuf cent vingt-sept) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euros) chacune pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros) à EUR 105.200 (cent cinq mille deux cents Euros).

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales moyennant apports en nature de:

- 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, représentant 100% du capital social émis de Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 274179.

- 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, représentant 100% du capital social émis de Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 276445.

- 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, représentant 100% du capital social émis de Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 276721.

- 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, représentant 100% du capital social émis de Harmony-Biura-Zachód Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 276607.

- 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, représentant 100 % du capital social émis de Harmony-Jachranka Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 244508.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'unique associé, après s'être déclaré parfaitement informé de l'ordre du jour ci-avant exposé et ayant renoncé à des convocations, a alors pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'unique associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 92.700,- (quatre-vingt-douze mille sept cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros) à EUR 105.200,-(cent cinq mille deux cents euros).

*Deuxième Résolution*

En conséquence, l'unique associé a décidé d'émettre 927 (neuf cent vingt-sept) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscriptions - Libérations*

L'unique associé Eko-Park S.A., prénommé, ici représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les 927 (neuf cent vingt-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EURO (cent euros) chacune, avec une prime d'émission d'un montant global de EUR 35.065,- (trente-cinq mille soixante-cinq euros).

Conformément aux stipulations d'un "Contribution Agreement" signé entre la Société et Eko-Park S.A., prénommée, cette dernière a libéré les nouvelles parts sociales par des apports en nature de:

- 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, de Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 274179.

- 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, de Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Pologne immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 276445.

- 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, de Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 276721.

- 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, de Harmony-Biura-Zachód Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 276607.

- 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, de Harmony-Jachranka Sp. z o.o., une société de droit polonais avec siège social à 11, Chodkiewicza Street, PL-02-525 Warsaw, Pologne, immatriculée au registre des entrepreneurs du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 244508.

#### *Description de l'apport*

Il résulte d'un "Extrait" du registre électronique d'actionnaires de Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o., que les 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, de Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o., représentent 100% du capital social émis de Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o.

Il résulte d'un "Extrait" du registre électronique d'actionnaires de Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o., que les 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, de Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o., représentent 100% du capital social émis de Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o.,

Il résulte d'un "Extrait" du registre électronique d'actionnaires de Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o., que les 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, de Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o., représentent 100% du capital social émis de Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o.,

Il résulte d'un "Extrait" du registre électronique d'actionnaires de Harmony-Biura-Zachód Sp. z o.o., que les 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, de Harmony-Biura-Zachód Sp. z o.o., représentent 100% du capital social émis de Harmony-Biura-Zachód Sp. z o.o.,

Il résulte d'un "Extrait" du registre électronique d'actionnaires de Harmony-Jachranka Sp. z o.o., que les 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de 500 Zlotys (PLN cinq cents Zlotys) chacune, de Harmony-Jachranka Sp. z o.o., représentent 100% du capital social émis de Harmony-Jachranka Sp. z o.o.,

#### *Evaluation des cinq apports prémentionnés*

Il résulte de la «Déclaration» des gérants de la Société, datée du 23 juillet 2008, que la valeur globale des préredits apports faits à la Société équivaut à EUR 127.765,- (cent vingt-sept mille sept cent soixante-cinq euros), (équivalant à PLN 414.183) et que EUR 92.700,- (quatre-vingt-douze mille sept cents euros) de ce montant est à considérer comme capital social et le reste comme prime d'émission.

Ainsi, la preuve de l'existence, de la valeur et de la réalisation des apports a été fournie à la Société.

Les "Extraits", les "Contribution Agreement" et la "Déclaration", dont il a été question ci-avant, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci.

#### *Troisième résolution*

Sur ce, l'assemblée a décidé d'accepter les souscriptions et libérations dont il a été question ci-avant.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 105.200 (cent cinq mille deux cents euros) représenté par mille cinquante-deux (1.052) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

#### *Droit d'Apport-Exonération*

Etant donné que les présents apports consiste en 100% du capital social émis de:

- Harmony-Szczecin-Mieszka Sp. z o.o., une société qui a son siège social en Pologne, Etat Membre de l'Union Européenne;
  - Harmony-Warszawa-Konstruktorska Sp. z o.o., une société qui a son siège social en Pologne, Etat Membre de l'Union Européenne;
  - Harmony-Biura-Poludnie Sp. z o.o., une société qui a son siège social en Pologne, Etat Membre de l'Union Européenne;
  - Harmony-Biura-Zachód Sp. z o.o., une société qui a son siège social en Pologne, Etat Membre de l'Union Européenne;
  - Harmony-Jachranka Sp. z o.o., une société qui a son siège social en Pologne, Etat Membre de l'Union Européenne;
- la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

#### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront à supporter par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

#### *Constataion*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jan Zaj czkowski, Aleksander Galos, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 28 JUIL. 2008, Relation: EAC/2008/10140. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008109751/219/281.

(080127030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Grosbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.424.

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit luxembourgeois "K-DEVELOPMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140443,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "GROSBOUR. S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79424, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 510 du 6 juillet 2001,

et que la partie comparante a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La démission de Monsieur Robert FRANCK de sa fonction de gérant de la Société est acceptée avec effet au 24 juillet 2008. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, a été nommé, pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant de la Société, avec effet au 24 juillet 2008.

*Troisième résolution*

Le pouvoir de signature du gérant est fixé comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

*Quatrième résolution*

Il est constaté qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 24 juillet 2008:

- Monsieur Robert FRANK, indépendant, demeurant à L-5760 Hassel, 1, rue de Luxembourg, a cédé ses deux cent vingt-cinq (225) parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société "K-DEVELOPMENT S.A.",
- Madame Huguette KURT, indépendante, demeurant à L-8191 Kopstal, 25A, Chemin de Steinsel, a cédé ses deux cent vingt-cinq (225) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société "K-DEVELOPMENT S.A.", et
- Monsieur Claude JOHANN, ingénieur diplômé, demeurant à L-6585 Steinheim, 11, route d'Echternach, a cédé ses cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société "K-DEVELOPMENT S.A."

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 6 des statuts et Monsieur Flavio BECCA, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la Société, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

*Cinquième résolution*

Il est décidé:

- de supprimer la valeur nominale des 500 parts sociales représentatives du capital social;

- de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR;
- d'augmenter le capital social à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR, sans création de parts sociales nouvelles, le montant de 105,32 EUR étant versée en numéraire par l'associée unique, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

- de remplacer les 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune; et

- de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Alzingen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BECCA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2008, Relation GRE/2008/3340. — Reçu douze euros.

12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008109753/231/72.

(080127241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Linden Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.611.

—  
EXTRAIT

En date du 14 août 2008, M. Pit Reckinger a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société et M. Patrick Santer, avocat, demeurant au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, né le 16 août 1970 à Luxembourg, a été nommé en son remplacement en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- *gérants de classe A:*

Alberto Morandini,

Patrick Santer.

- *gérants de classe B:*

Denise Fallaize,

Richard Newton.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008109839/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**AFD Rivesaltes A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.005.

In the year two thousand and eight, on the eighth of August.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing at Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112938 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities,

The appearer has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Sole Shareholder of AFD Rivesaltes A S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114005, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on January 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 860 of May 2, 2006.

The articles have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated April 24, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1380 of June 5, 2008.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 278,875 (two hundred seventy eight thousand eight hundred seventy five euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 1,273,250 (one million two hundred seventy-three thousand two hundred and fifty euro) to EUR 1,552,125 (one million five hundred fifty two thousand one hundred twenty five euro), by way of the issue of 2,231 (two thousand two hundred thirty one) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, together with a share premium of EUR 40 (forty euro).

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 278,875 (two hundred seventy eight thousand eight hundred seventy five euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 1,273,250 (one million two hundred seventy-three thousand two hundred and fifty euro) to EUR 1,552,125 (one million five hundred fifty two thousand one hundred twenty five euro), by way of the issue of 2,231 (two thousand two hundred thirty one) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, together with a share premium of EUR 40 (forty euro).

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - payment*

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 278,875 (two hundred seventy eight thousand eight hundred seventy five euro) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 278,915 (two hundred seventy eight thousand nine hundred fifteen euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 278,875 (two hundred seventy eight thousand eight hundred seventy five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 40 (forty euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the share holding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

ArIndustrial France Developments I S.à r.l. . . . .	12,417 shares
Total: . . . . .	12,417 shares

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 1,552,125 (one million five hundred fifty two thousand one hundred twenty five euro), represented by 12,417 (twelve thousand four hundred seventeen) shares in registered form with a par value of EUR 125 (one hundred twenty- five euros) each, all subscribed and fully paid up."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Management & Accounting Services S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at three thousand one hundred and fifty euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112938,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé prive, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La comparante a requis le notaire instrumentaire dicter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Associée Unique de AFD Rivesaltes A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114005, constituée suivant un acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 860 du 2 mai 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, le 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1380 du 5 juin 2008 (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 278.875 (deux cent soixante dix huit mille huit cent soixante quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.273.250 (un million deux cent soixante-treize mille deux cents cinquante euros) à EUR 1.552.125 (un million cinq cent cinquante deux mille cent vingt cinq euros) par l'émission de 2.231 (deux mille deux cent trente et un) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 40 (quarante euros).

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1<sup>er</sup>.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Management & Accounting Services S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 278.875 (deux cent soixante dix huit mille huit cent soixante quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.273.250 (un million deux cent soixante-treize mille deux cents cinquante euros) à EUR 1.552.125 (un million cinq cent cinquante deux mille cent vingt cinq euros) par l'émission de 2.231 (deux mille deux cent trente et un) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 40 (quarante euros).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - libération*

L'Associée Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 278.875 (deux cent soixante dix huit mille huit cent soixante quinze euros) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 278.915 (deux cent soixante dix huit mille neuf cent quinze euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 278.875 (deux cent soixante dix huit mille huit cent soixante quinze euros) sera affecté au compte capital nominal de la Société,

un montant de EUR 40 (quarante euros) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

ArclIndustrial France Developments I S.à.r.l. ....	12.417 parts sociales
Total: .....	12.417 parts sociales

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.552.125 (un million cinq cent cinquante deux mille cent vingt cinq euros) représenté par 12.417 (douze mille quatre cent dix sept) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Management & Accounting Services S.à.r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, Notaire.

Signé: THILL - H. BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2008, Relation GRE/2008/3426. — Reçu mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-huit cents euros. 0,5 %: 1.394,58 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008109754/231/169.

(080127048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Secabs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Luxembourg, 20, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.455.

L'an deux mille huit, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SECABS S.A., ayant son siège social à L-1899 Luxembourg-Kockelscheuer, 20, rue de Bettembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60455, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Baptiste EVERARD, employé privé, demeurant à L-4204 Esch-sur-Alzette, 58, rue Large.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 263,31.- EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69.- EUR à 31.250.- EUR, par incorporation au capital de bénéfices reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles.

2.- Remplacement des 1.250 actions existantes de la société par 125 actions avec une valeur nominale de 250.- EUR chacune.

3.- Insertion d'un droit de préemption en cas de cession d'actions dans l'article 3 des statuts.

4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro, le capital de la société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro soixante-neuf cents (30.986,69.- EUR).

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (263,31.- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro soixante-neuf cents (30.986,69.- EUR) à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250.- EUR), par incorporation au capital de bénéfices reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes de la société par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.- EUR) chacune.

106032

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un droit de préemption en cas de cession d'actions dans l'article 3 des statuts.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250.- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) actions de deux cent cinquante euros (250.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un actionnaire.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des actions est calculée par analogie aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Francis Lucien GEORGE et Madame Anja RINGLER comme administrateurs de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs révoqués:

- Madame Doris MELO, gérante technique, née à Lanheses (Portugal), le 14 octobre 1963, demeurant à L-3352 Leudelange, 15, rue Eich;

- Monsieur Vic PARRACHO, ouvrier, né à Vila Nova da Barquinha (Portugal), le 29 juillet 1960, demeurant à L-3352 Leudelange, 15, rue Eich;

comme nouveaux administrateurs de la société;

et de confirmer Monsieur Jean Baptiste EVERARD comme administrateur et administrateur-délégué de la société.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Claude KARP comme commissaire aux comptes de la société.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes révoqué:

La société à responsabilité limitée NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL, ayant son siège social à L-3321 Berchem, 32A, rue Meckenheck, R.C.S. Luxembourg section B numéro 134226, comme nouveau commissaire aux comptes de la société;

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: GOERES - EVERARD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2008. Relation GRE/2008/3472. - Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110516/231/101.

(080128251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.